



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

**ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE
RÉGION ÉLECTORALE DU CENTRE
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
Terme de 1½ an (Fin du terme 2017-2020)**

Moi, soussigné(e), membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, je propose ma candidature à titre d'administrateur(trice) pour la région électorale du Centre, dans laquelle j'ai mon domicile professionnel. J'atteste également que je ne suis pas membre du Conseil d'administration ou dirigeant d'une personne morale ou de tout autre regroupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'Ordre ou des professionnels en général.

Nom du candidat : _____ N° de permis _____
(en lettres de typographie)

Adresse complète du domicile professionnel : _____

En foi de quoi, j'ai signé à _____, le _____ 201__
(municipalité) (date)

(signature du candidat)

Ce formulaire dûment rempli doit être transmis **par courriel** à Philippe Boudreau, Directeur général et secrétaire de l'Ordre, à l'adresse boudreaup@oeq.org, **avant 16 h, le mardi 22 janvier 2019.**

Paramètres pour constituer le document de présentation et la photographie du candidat

Le document de présentation et la photographie doivent être conformes aux exigences décrites ci-dessous. Ils seront transmis aux membres du CA aux fins de l'élection.

Document de présentation

- Ne peut contenir que les éléments d'information suivants : formation, expérience professionnelle, motivations pour se porter candidat à la présidence et bref exposé des objectifs poursuivis;
- En format de fichier électronique Word : une page seulement; feuille mesurant au plus 22 cm par 28 cm; marges définies à 2 cm; police Arial 10 points; espace dans le coin supérieur droit pour insertion de la photographie.

Photographie

- En format de fichier électronique jpg, de qualité optimale pour un format de 5 cm par 7 cm.

Les 2 documents, accompagnés du formulaire de mise en candidature, doivent être transmis **par courriel** à boudreaup@oeq.org **avant 16 h, le mardi 22 janvier 2019.**